

LA DATE DE RÈGLEMENT PERSONNALISÉE⁽¹⁾

Vous pourrez mieux suivre et anticiper votre budget énergie



Le service



Avec la date de règlement personnalisée, vous choisissez d'être prélevé chaque mois à date fixe.

Ce service est disponible si vous êtes mensualisé.

Les avantages



Un service payant : 2,60€ HT seulement par an.



Une gestion de budget facilitée : avec un prélèvement à date fixe.

LES MODALITÉS PRATIQUES

la DRP comment ça marche ?

Vous choisissez vous-même la date fixe de votre prélèvement

> sur simple appel téléphonique auprès de nos conseillers au 0 969 32 33 00 (appel non surtaxé, du lundi au samedi de 8h00 à 19h00).

(1) Service soumis au prélèvement automatique.